

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
28 FÉVRIER 2022**

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue au centre communautaire de North Hatley, à 19 :00.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| 1. Michel DESROSIERS | 4. Elizabeth FEE |
| 2. Nathalie MEUNIER | 5. David WILSON |
| 3. Sophie BRASIOLA | 6. Andrew J PELLETIER |

ABSENT(S) :

FORMANT QUORUM sous la présidence de madame la mairesse Marcella Davis-Gerrish

EST AUSSI PRÉSENT monsieur Benoit Tremblay, Directeur général et monsieur Bruno Bélisle, directeur général adjoint

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par la loi, aux membres du Conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions portant sur les sujets à l'ordre du jour
3. Nomination des membres du CCU (Comité consultatif d'urbanisme)
4. Règlement 2022-643 – règlement d'éthique et déontologie des élus municipaux – Avis de motion
5. Règlement 2022-643 – règlement d'éthique et déontologie des élus municipaux – Présentation et dépôt
6. Règlement 2022-641 sur la démolition d'immeubles – Avis de motion
7. Règlement 2022-641 sur la démolition d'immeubles – Adoption du projet
8. Levée de l'assemblée

2022-02-28.01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MOI, MICHEL DESROSIERS PROPOSE

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2022-02-28.02

PÉRIODE DE QUESTIONS

INTERVENANTS		OBJETS
	Q	
	R	
	Q	
	R	
	Q	
	R	

2022-02-28.03

NOMINATION DES MEMBRES DU CCU (COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME)

ATTENDU le règlement 2022-639;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se doter d'un comité consultatif d'urbanisme (CCU);

ATTENDU QUE la Municipalité désire former un nouveau CCU;

ATTENDU QUE plusieurs personnes se sont proposées pour faire partie du comité;

MOI, propose que le conseil nomme Mme Marie FOUQUETTE, Michael GRAYSON, Marilyn ROSAN, Claude GENDRON, Maxence ADAM, Lorne LEMARQUAND à titre de membres du CCU

ADOPTÉ

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
28 FÉVRIER 2022**

2022-02-28.04

**RÈGLEMENT 2022-643 – RÈGLEMENT D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION**

MOI, MARCELLA DAVIS-GERRISH, donne avis de motion que le règlement 2022-643 - Règlement d'éthique et de déontologie des élus municipaux, remplaçant le règlement 2018-606 sera présenté pour adoption à une prochaine séance du conseil municipal.

2022-02-28.05

**RÈGLEMENT 2022-643 – RÈGLEMENT D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS
MUNICIPAUX – PRÉSENTATION ET DÉPÔT**

ATTENDU QUE lors de la présente séance, un avis de motion du présent règlement a été donné;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement deux jours juridiques avant la séance et déclarent l'avoir lu;

MOI, MARCELLA DAVIS-GERRISH, DÉPOSE

Le projet de règlement 2022 – 643 Règlement d'éthique et de déontologie des élus municipaux, remplaçant le règlement 2018-606;

QUE le projet de règlement vise à adopter, à l'intention de ses élus et membres d'un organisme municipal, un code d'éthique et de déontologie révisé, qui remplace celui en vigueur, avec modification.

QUE le projet de règlement soit soumis pour adoption lors de la séance régulière du 7 mars 2022

2022-02-28.06

RÈGLEMENT 2022-641 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – AVIS DE MOTION

MOI, ELIZABETH FEE, donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil le règlement 2022-641 sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet d'adopter des règles visant à assurer un contrôle de la démolition des immeubles, à protéger les immeubles patrimoniaux, à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

Le règlement régit le mode de présentation et la procédure d'analyse d'une demande de démolition, les documents à fournir pour déposer une demande de démolition et les garanties financières pouvant être exigées à l'égard d'une telle demande.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement fut remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2022-02-28.07

**RÈGLEMENT 2022-641 SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES – ADOPTION DU
PROJET**

MOI, ELIZABETH FEE, PROPOSE

QU'il soit résolu d'adopter le projet du règlement 2022-641 régissant la démolition d'immeuble sur le territoire de la Municipalité.

Le présent projet de règlement n° 2022-641 aura pour objet d'adopter des règles visant à assurer un contrôle de la démolition des immeubles, à protéger les immeubles patrimoniaux, à encadrer et ordonner la réutilisation du sol dégagé à la suite d'une démolition complète ou partielle d'un immeuble.

Le règlement régit le mode de présentation et la procédure d'analyse d'une demande de démolition, les documents à fournir pour déposer une demande de démolition et les garanties financières pouvant être exigées à l'égard d'une telle demande.

De plus, une consultation publique écrite aura lieu à compter du 9 mars 2022.

**PROCÈS-VERBAL
VILLAGE DE NORTH HATLEY
28 FÉVRIER 2022**

Les personnes qui souhaitent s'exprimer sur ce projet de règlement peuvent donc faire parvenir leurs questions et commentaires par écrit, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, soit au plus tard le 24 mars 2022, 16 h 30, et ce, de la façon suivante :

Par courriel à l'adresse : info@northhatley.org

Ou

Par écrit à l'adresse :

Municipalité du Village de North Hatley
A/S Consultation publique projet de règlement 2022-641
3125 chemin Capelton
North Hatley QC J0B 2C0

2022-02-28.08

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19H16, les sujets apparaissant à l'ordre du jour ayant été traités;

MOI, SOPHIE BRASIOLA, PROPOSE

Que la présente séance soit levée et fermée.

Marcella Davis-Gerrish
Mairesse

Benoit Tremblay
Directeur général

Je, Marcella Davis-Gerrish, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.